



2^{ème} STAGE NATIONAL DES ENTRAINEURS DE JUDO

DATE : Mardi 17 au Vendredi 20 Novembre 2015

Lieu : Dojo National - Casablanca

Dans le cadre du programme de formation des entraîneurs de Judo établi par la Fédération Royale Marocaine de Judo et AMA au titre de la saison sportive 2015/2016 et en vue de perfectionner la qualité pédagogique de l'enseignement du Judo et Jujitsu dans notre Royaume, un stage sera organisé du **Mardi 17 au Vendredi 20 Novembre 2015** au **Dojo National de Casablanca**. Ce stage sera encadré par des experts français : **JEAN CLAUDE BENEZET, LUDOVIC BLANCHET, PATRICK BRU** et l'expert marocain **Noureddine BOULBOUL**.

CONDITION DE PARTICIPATION

- Ce stage est ouvert aux entraîneurs de Judo et Jujitsu masculins et féminins.
- Présenter le passeport sportif validé par le timbre 2015/2016.
- Avoir au moins le grade de ceinture noire.
- Droit de participation : 100,00 DH

PROGRAMME DU STAGE

- 1- Inscription : **Mardi 17/11/2015 à 09h00**
- 2- Ouverture du stage : **Mardi 17/11/2015 à 09h30**
- 3- Les cours comporteront des techniques de Judo, de Ju-Jitsu, le GOSHIN-JITSU – NO-KATA, le travail spécifique pour enfants, et seront programmés le matin de **09h30 à 11h30** et l'après-midi de **15h00 à 17h00**.

REGLEMENTS DU STAGE

- Les entraîneurs doivent passer par leurs ligues.
- Les ligues doivent communiquer à la Fédération, la liste des entraîneurs au plus tard le 14 Novembre 2015 par mail (Au-delà de cette date aucune liste ne sera acceptée).
- Les stagiaires habitant hors de Casablanca et Rabat peuvent être hébergés au Centre Sportif de Bourgogne à leur frais.
- Le port du Kimono est obligatoire pendant les cours.
- Les stagiaires sont priés d'être ponctuels aux cours et aucun retard ne sera toléré.
- Ce stage sera pris en considération dans le processus de formation, et constituera une unité de valeur.
- Il est strictement interdit de quitter les tatamis avant la fin des cours, sans autorisation.
- Une autorisation d'absence est délivrée sur demande pour les fonctionnaires et les employés (avant le 31 Novembre 2015).
- Un certificat de participation sera délivré aux stagiaires.